



**Voici ce que vous devrez présenter dans ces contextes :**

- La preuve que vous êtes complètement vacciné contre la COVID-19**
- Une pièce d'identité**

**À compter du 22 septembre**, l'Ontario exigera une preuve de vaccination pour accéder à certains lieux.

**Téléchargez ou imprimez** votre preuve de vaccination au [ontario.ca/preuvedevaccination](https://ontario.ca/preuvedevaccination).

**Si vous avez des questions**, composez le 1 833 943-3900 (ATS 1 866 797-0007). Vous pouvez obtenir de l'aide tous les jours, de 8 h à 20 h, et ce, dans plus de 300 langues.

**Contribuons tous à protéger la santé et la sécurité des Ontariens.**



Téléchargez ou imprimez votre preuve de vaccination au [ontario.ca/preuvedevaccination](https://ontario.ca/preuvedevaccination)